



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

Montreuil, le 2 Juillet 2019

LA POSTE – CONTRAT DE PRESENCE POSTALE

PROCHAIN CONTRAT DE PRÉSENCE POSTALE : NON À UN CONTRAT DE DÉSSERTIFICATION TERRITORIALE !

Prenons un gouvernement ultralibéral qui a fait le choix de soutenir les services privés contre les services publics et/ou les détourner de leur finalité initiale pour les mettre à la disposition du patronat et de la finance.

Ajoutons des institutions publiques – au service de l'État – dont les membres, tout aussi libéraux, ne veulent plus entendre parler



d'intérêt général, commun ou collectif et pour lesquels tout investissement devrait avoir rapporté le double dès le jour suivant, sauf quand il s'agit de faire des cadeaux aux grands possédants.

Ajoutons encore un projet de cession de La Poste à la Caisse des Dépôts et Consignations, privatisant davantage encore notre entreprise et la soumettant un peu plus aux desiderata des actionnaires.

Finissons par des dirigeants de La Poste qui se fichent du service public comme de leurs première chemise, mais sollicitent les aides publiques à tour de bras, en bons libéraux décomplexés.

Agitons le tout et nous voilà en face d'un cocktail explosif en termes de régressions sociales. Surtout si on y ajoute la négociation du nouveau contrat tripartite de présence postale territoriale. L'obligation de nous mobiliser nous saute alors aux yeux.

Ce contrat, qu'est-ce ? Renégocié tous les trois ans entre l'État, La Poste et l'Association des Maires de France, il fixe les règles de la présence postale, dont celle des bureaux de Poste et prévoit (en deçà des besoins) leur financement.

Peu de choses ont encore filtré sur le prochain, sinon que les dirigeants de La Poste le veulent encore moins contraignant que le précédent et par conséquent, moins avantageux pour les élus et usagers.

Notons que ni les usagers et leurs associations ni les syndicats ne sont invités aux débats. Drôle de démocratie !

Nous savons cependant que La Poste a organisé une intense campagne auprès des élus en les réunissant régulièrement dans les départements et les régions.

Selon la propagande institutionnelle rapportée dans la langue de bois habituelle et qu'il faut interpréter comme le contraire de ce qui est écrit :

- « *La parole a été entièrement donnée aux élus* ». Et est-ce bien certain ? N'est-ce pas la moindre des choses ?

- « *La réflexion a été centrée dès le départ sur l'utilisateur et les besoins des territoires* ». Vraiment ? Le mot usager est encore une fois banni, comme par hasard.
- « *La priorisation des actions* » (une soixantaine) « a été réalisée collectivement par les élus ». Ne doit-on pas en douter ? Bientôt, nos dirigeants vont nous expliquer que les élus ont construit le projet et revendiquent d'abandonner le service public.

À la vérité, nous savons bien que la direction de La Poste :

↳ Veut réduire les prérogatives que les élus ont conservées : droit de veto pour les transformations en APC ou RPC et faculté d'intervenir dans certaines circonstances afin de réduire l'ampleur des restructurations. Elle va donc vouloir imposer aux élus un contrat à sa convenance.

↳ Entretient la confusion auprès des élus concernant l'efficacité des APC et RPC. Il faut le marteler, ces derniers ne rendent pas le même service qu'un bureau de poste !

↳ Souhaite remettre en cause les règles d'accessibilité concernant le dimensionnement, l'accessibilité et l'adaptabilité des bureaux. La programmation de la casse de 2500 bureaux n'est pas une rumeur ! Cependant l'ampleur des luttes pourrait bien contrarier le sinistre projet.

Les semaines qui viennent seront par conséquent cruciales. La CGT invite les postiers à être attentifs à ses informations et à s'engager dans les luttes qui ne vont pas manquer de se développer. Il faut être systématiquement aux côtés des élus et des usagers ayant décidé de combattre la casse du service public postal en bureau de poste. Parallèlement, la CGT invite à la mobilisation au Courrier/Colis, ces activités étant tout aussi gravement affectées par les projets en cours.



Les MSAP dans le réseau postal : ne soyons pas dupes !

L'ÉTAT, les institutions ou grands groupes publics (Préfecture, CAF, CPAM, Pôle Emploi...) suppriment à tour de bras des emplois et font les beaux en parlant de service public en zones rurales -via les MSAP en particulier- sans le moindre transfert d'emplois, sans la moindre valorisation de leur existence, sans même veiller à l'efficacité des services. À la vérité, c'est une véritable escroquerie, car La Poste perçoit « environ 35 000 € » par an pour l'hébergement d'une MSAP dans un bureau sans même respecter l'obligation d'ouverture permanente. En effet, par manque de moyens, elles sont de plus en plus fermées de manière inopinée, partiellement ou en totalité.